

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 16941

présenté par

M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 4

I. - A la deuxième ligne de la deuxième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au montant :

« 231,2 »,

le montant :

« 248,9 »

II. - En conséquence, à la même ligne de la dernière colonne du même tableau, substituer au montant :

« -7,2 »,

le montant :

« 10,5 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaffecter à la branche « maladie » l'objectif d'amortissement de la dette sociale supportée par la CADES en 2023.